
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal – 6 septembre 2022

Séance tenue au centre communautaire situé au 15, rue Émard.

Présences : Nicolas Pentassuglia, Daniel Guindon, Pierre Métras, Christian Gamache, Jacques De Foy, Pierre Raïche, Roxanne Jeanson Bélisle.

Absences : Aucune

Autres présences : François Landry, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate la présence de l'ensemble des membres du conseil et déclare la séance ouverte. Il est 15h12.

L'ordre du jour présente avec l'avis de convocation ne contient qu'un item, soit le dépôt d'un avis de motion visant à présenter le projet de règlement 385-2022. Le conseil l'adopte tel quel.

Résolution 2022-09-188

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 385-2022

Un avis de motion est donné par Pierre Raïche qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 385-2022 décrétant une dépense et un emprunt maximal de 838 717,24\$ pour des travaux de réfection du chemin du Lac-à-Dick.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et le directeur général en fait la lecture. Une copie dudit règlement est mise à la disposition du public pour consultation.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 15h18, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le maire remercie les membres du conseil et déclare l'assemblée levée.

Nicolas Pentassuglia
Maire

François Landry
Directeur général et greffier-trésorier